

## La loi du 10 janvier 1936 et le Front National.

Par **Ahmed**, le **07/02/2005** à **19:00**

Bonsoir !

Aux termes de l'article 1 de celle-ci : " Seront dissous, par décret rendu par le président de la République en conseil des ministres, toutes associations ou groupements de fait :  
6° Ou qui provoqueraient à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leurs non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propageraient des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence."

Or, nul besoin ici de s'attarder sur la qualification des idées et des différentes déclarations provenant de nombreux membres du FN. Il me semble en effet, qu'elle rentre manifestement dans la prévention de ce texte.

Pourtant, en l'espèce rien n'est diligenté en son contre. Image not found or type unknown ?

Par **Olivier**, le **07/02/2005** à **19:09**

le front national en tant que parti n'a jamais ouvertement exprimé de thèses révisionniste ou autre, mais l'a uniquement fait à travers ses membres...

Attention ne te méprends pas sur ce que je dis je n'ai aucune, mais alors AUCUNE affinité avec ce parti, mais je raisonne ici d'un simple point d vue juridique et je pense que leurs experts juridiques font tout pour éviter de se mettre en contradiction avec la loi

Par **Ahmed**, le **07/02/2005** à **20:03**

A ma connaissance, le FN exploite visiblement la pensée de de Carl Schmitt (théoricien officiel du nazisme de 1933 à 1936).

Par **Olivier**, le **07/02/2005** à **20:19**

trouve une seule allocution ou communiqué de presse du FN qui mentionne ce nom... A mon avis c'est malheureuseent très difficile d'arriver à appliquer ce texte à ce parti

Par **Ahmed**, le **08/02/2005** à **12:58**

Effectivement la référence à Schmitt n'est jamais explicite mais elle est claire : "l'ami et l'ennemi".

Par **jeeecy**, le **08/02/2005** à **15:15**

d'un certain côté c'est la toute l'intelligence de ce type de partis : en dire le plus possible sans jamais en dire de trop pour risquer les sanctions...

Par **ayrolle**, le **08/02/2005** à **18:32**

j'ajouterai à votre conversation que le FN est content à partir du moment où on parle de lui; les divers propos tenus par l'un ou l'autre de leurs dirigeants sont dans ce but, et difficilement attaquant juridiquement bien que très explicites. Les seuls dérapages pouvant donner lieu à des suites judiciaires sont les "coups" au sens propres échangés. On se souvient de la gifle donnée par le Président du FN ou bien des deux femmes qui se sont crépées le chignon. en fait, si le FN devient illégal, cela ne fera qu'ajouter de l'eau à leur moulin " on nous en veut , on nous empêche de parler etc . . . les martyrs seront de retour isn't it ?

Par **Superboy**, le **10/02/2005** à **10:09**

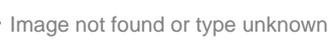
Et surtout à quoi ça sert de l'interdire. Les types reviendraient sous un autre nom. Au moins là on sait où ils sont et combien il y en a en gros

Par **Ahmed**, le **10/02/2005** à **22:39**

[quote="Superboy":2jokzv1p] combien il y en a en gros[/quote:2jokzv1p]

Le 21 avril à montrer notamment et surtout que de nombreux français sont prêt à tenter l'aventure avec le front national.

:?:

Cela dit, des griefs doivent bien exister 

Par **ayrolle**, le **10/02/2005** à **23:49**

on sait que le Président du FN envoi des papiers bleus très facilement et que dans 90% des cas (en particulier quand il attaque le dessinateur CABU) il perd ses procès. il y a de l'acharnement déjà comme grief, et je suis sure qu'il serait facile d'en trouver des sérieux . Cela donnerait des pleines pages dans les canards et de la PUB gratuite, car la communication c'est leur point fort.

Par **Ahmed**, le **13/02/2005** à **19:14**

En parlant de "griefs", j'entends par là les raisons du vote front national.  
Par exemple selon ce parti : les immigrés sont trop nombreux.....